Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260916-DE2026_129-DE

Audierne

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29
Le 16 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 10 septembre 2026 Publication de la convocation le : 11 septembre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE
Etaient absents :
Mme Nadine JUDE a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA
M. Laurent FAURE a donné procuration à M. Florent LARDIC
M. Pascal MENDILI a donné procuration à M. Grégoire DIRSON

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Armelle BRARD
Date de transmission au contrôle de légalité : 23 SEP. 2026
Date de publication : 23 SEP. 2026

Délibération n° 2026-129 : Présentation du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :
Le Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) constitue la feuille de route du territoire pour les six prochaines années en matière de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique, d'adaptation aux risques climatiques, de développement des énergies renouvelables et de préservation de l'environnement.
Le PCAET vise à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire pour contribuer à réduire les effets du changement climatique ;
- Réduire les consommations énergétiques ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Préserver et améliorer la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique pour en réduire sa vulnérabilité ;

Le PCAET comprend 4 volets : un diagnostic, une stratégie, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation (document de présentation du PCAET joint en annexe).
Vu la présentation du PCAET en conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la présentation du PCAET.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

La Secrétaire de séance,
Armelle BRARD

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh